Outils mobilisables pour intégrer la santé dans les documents de planification

DELOLY Clément – DSETGS

Webinaire ARS PDL

14/01/2021

EHESP

Productions de l'EHESP

- 2014: Guide « Agir pour un Urbanisme Favorable à la Santé. Concepts et Outils. »
- 2016: « Outil d'aide à l'analyse des Plans Locaux d'Urbanisme au regard des enjeux de santé. »
- 2017: Cadre de référence de l'UFS

Guide EHESP/DGS.« Agir pour un urbanisme favorable à la santé, concepts & outils »
Roué Le Gall, A., Le Gall, J., Potelon, J-L., Cuzin, Y., 2014

Complément guide EHESP/DGS «Agir pour un UFS, Outil d'aide à l'analyse des Plans locaux d'urbanisme au regard des enjeux de santé, Lemaire, N., 2016.

Roué Le Gall, A., Lemaire N., 2017 « Urbanisme favorable à la santé » YearBook Santé et Environnement 2017 ERS

Guide ISadOrA

- Une équipe projet interdisciplinaire impliquée dans l'Urbanisme Favorable à la Santé
- Un co-financement de plusieurs acteurs
- Objectif principal:
  - Accompagner les professionnels de l'aménagement dans l'élaboration d'opérations d'aménagement favorables à la santé
- Livrable:
  - Un outil basé sur des données probantes co-élaboré avec des professionnels de différents secteurs et adaptés à leurs pratiques
  - Pour les professionnels de l'aménagement
  - Plus largement, pour tous les acteurs amenés à intervenir dans une opération d'aménagement

ISadOrA
Intégration de la Santé dans les Opérations d'Aménagement

Projet ISadOrA – *Conduite du projet*

Phase 1
Travail exploratoire
(juillet 2017 – juin 2018)

- Développer une **culture commune**
- Clarification des notions de **santé** et **d'opération d'aménagement**
- Identifier et comprendre les liens & mécanismes entre OA, DS & Santé → **Représentations graphiques**
- Appréhender la complexité d'une OA et identifier les étapes/activités « clés » → **chronologie**

Traduction des concepts en actions

Phase 2
Structuration et rédaction des livrables
(juil. 2018 – déc. 2019)

- Développement de l'outil opérationnel ISadOrA structuré autour de 15 clefs opérationnelles
- Rédaction des livrables ISadOrA
  - *un guide*
  - *un document de plaidoyer*

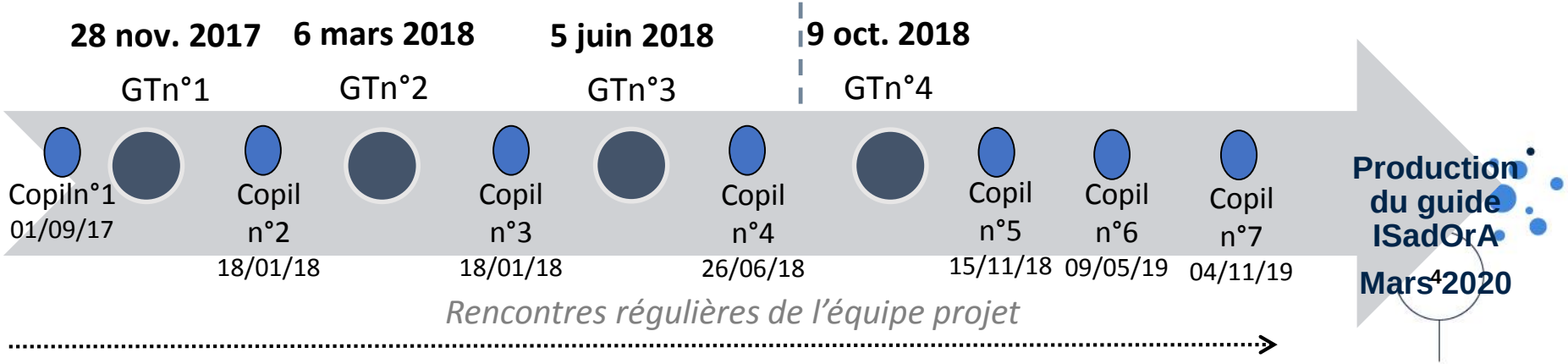

Articulation des 15 clefs opérationnelles d'ISadOrA

Processus d'élaboration de l'OA

Gouvernance santé

Portrait Santé/Environnement

Démarches participatives

Choix d'aménagement (conception)

Déterminants de santé

Exposition des populations

Qualité des logements

Accessibilités emplois, équt., services

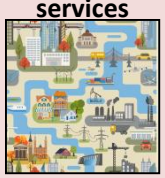

Mobilités actives et PMR

Cohésion sociale

Fonction sociale des espaces

5 sens et identité du lieu

Espaces publics

Espaces verts

Agriculture urbaine

Ilot de chaleur urbain

Gestion des eaux pluviales

Clefs de processus

Clefs de conception

UoFS
Urbanisme opérationnel Favorable à la Santé

- Décision de faire
- Initiation
- Conception
- Montage
- Réalisation
- Clôture
- Gestion

Intitulé des clefs opérationnelles

1/ Gouvernance santé	Mettre en place une instance santé mobilisée tout au long de l'élaboration de l'opération d'aménagement.
2/ Portrait de santé et de l'environnement	Réaliser un portrait de santé du quartier et du territoire (données de santé, données d'exposition), notamment en vue de ne pas aggraver voire de réduire d'éventuelles inégalités de santé (environnementales, sociales, et territoriales).
3/ Démarches participatives	Mettre en place une démarche participative en précisant ses objectifs et ses modalités.
4/ Exposition des populations aux polluants et nuisances	Proposer une implantation des espaces bâtis et des espaces de vie limitant l'exposition des populations, notamment les publics vulnérables et défavorisés, aux polluants et nuisances.
5/ Qualités des logements	Travailler sur la qualité des logements, autant du point de vue de leur conception que de l'impact de l'environnement extérieur sur les conditions d'habitat à l'intérieur des logements.
6/ Mobilités actives et PMR	Concevoir un projet favorable aux mobilités actives et aux personnes à mobilité réduite (PMR).
7/ Accessibilité emplois, commerces, équipements et services	Favoriser l'accessibilité à l'emploi, aux commerces, équipements et services (dont les services socio-sanitaires), notamment en programmant une partie de cette offre au sein du projet.
8/ Cohésion sociale	Proposer une programmation et une répartition des logements et des espaces publics qui favorisent la cohésion sociale.
9/ Cinq sens et identité du lieu	Prendre en compte les 5 sens et l'identité du lieu dans la conception des différents espaces du projet et leurs usages.
10/ Fonction sociale des interfaces et des espaces communs	Valoriser la fonction sociale des espaces d'interface (limites séparatives, parvis d'équipement) et des espaces communs au sein de l'îlot et du bâtiment.
11/ Espaces publics	Aménager les espaces publics pour assurer une diversité et une complémentarité des fonctions (sociale, circulatoire, stimulation de l'appareil perceptif, environnementale) génératrices de santé et de bien-être.
12/ Espaces verts	Intégrer une multiplicité d'espaces verts à différentes échelles du projet en préservant et valorisant au maximum les espaces à caractère naturel et les sols de qualité déjà présents sur le site et en assurant une complémentarité et une continuité entre ces espaces.
13/ Agriculture urbaine	Réserver des espaces pour promouvoir différentes formes d'agriculture urbaine, en adéquation avec la qualité des sols.
14/ Îlot de chaleur urbain	Lutter contre les îlots de chaleur urbains à l'échelle du projet, en créant notamment des îlots de fraîcheur refuge.
15/ Gestion des eaux pluviales	Favoriser une récupération de l'eau de pluie et une gestion des eaux pluviales en surface, par la mise en place de techniques alternatives, permettant une diversité des fonctions dont la gestion du risque inondation .

Articulation des 15 clefs opérationnelles d'ISadOrA

Processus d'élaboration de l'OA

Gouvernance santé

Portrait Santé/Environnement

Démarches participatives

Choix d'aménagement (conception)

Déterminants de santé

Exposition des populations

Qualité des logements

Accessibilités emplois, équt., services

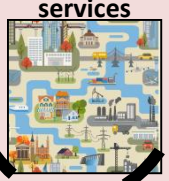

Mobilités actives et PMR

Cohésion sociale

Fonction sociale des espaces

5 sens et identité du lieu

Espaces publics

Espaces verts

Agriculture urbaine

Ilot de chaleur urbain

Gestion des eaux pluviales

Clefs de processus

Clefs de conception

- Décision de faire
- Initiation
- Conception
- Montage
- Réalisation
- Clôture
- Gestion

UoFS
Urbanisme opérationnel Favorable à la Santé

Contenu des fiches support

Accessibilité **emplois**

commerces **équipements**

Clef 7. Favoriser l'accessibilité à l'emploi, aux commerces, équipements et services (dont les services socio-sanitaires), notamment en programmant une partie de cette offre au sein du projet.

services

ISadOrA, p. 153

Contenu des fiches support

Enjeux de la clef :

L'enjeu de cette clef est de réussir à mettre en œuvre le principe de la ville des courtes distances, tout en s'adaptant au contexte territorial et en minimisant l'exposition des populations aux polluants et nuisances inhérents à la mixité fonctionnelle.

Définitions :

→ **L'accessibilité à l'emploi, aux commerces, aux équipements et aux services** résulte de l'interaction entre trois paramètres :

- la co-présence spatiale de fonctions urbaines diverses (économique, culturelle, politique, sociale et résidentielle) ;
- l'adéquation de cette offre avec les profils socio-économiques de la population en présence ;
- la facilité avec laquelle ces lieux peuvent être atteints, notamment depuis les espaces résidentiels. Favoriser cette accessibilité revient entre autres à réduire la distance spatiale entre ces différentes fonctions urbaines, et donc à mixer les fonctions au sein d'un même secteur urbain.

ISadOrA, p. 154

Contenu des fiches support

Liens avec la santé :

Déterminants de la santé	Objectifs visés de la clef 7 Veiller à ajuster la programmation de l'opération de sorte à :
Accès à l'emploi, aux services et aux équipements	Assurer dans la mesure du possible l'accessibilité de tout un chacun à une diversité d'emplois, de commerces, d'équipements et de services
Alimentation	Assurer dans la mesure du possible l'accessibilité de tout un chacun à une offre alimentaire saine
Revenus	Assurer dans la mesure du possible l'accessibilité de tout un chacun à un emploi en adéquation avec son profil
Interactions sociales	Favoriser les interactions et les rencontres entre citadins
Activité physique	Favoriser les déplacements actifs par une courte distance entre les différentes fonctions urbaines
Qualité de l'air et environnement sonore	Minimiser l'usage des véhicules motorisés

ISadOrA, p. 156

Contenu des fiches support

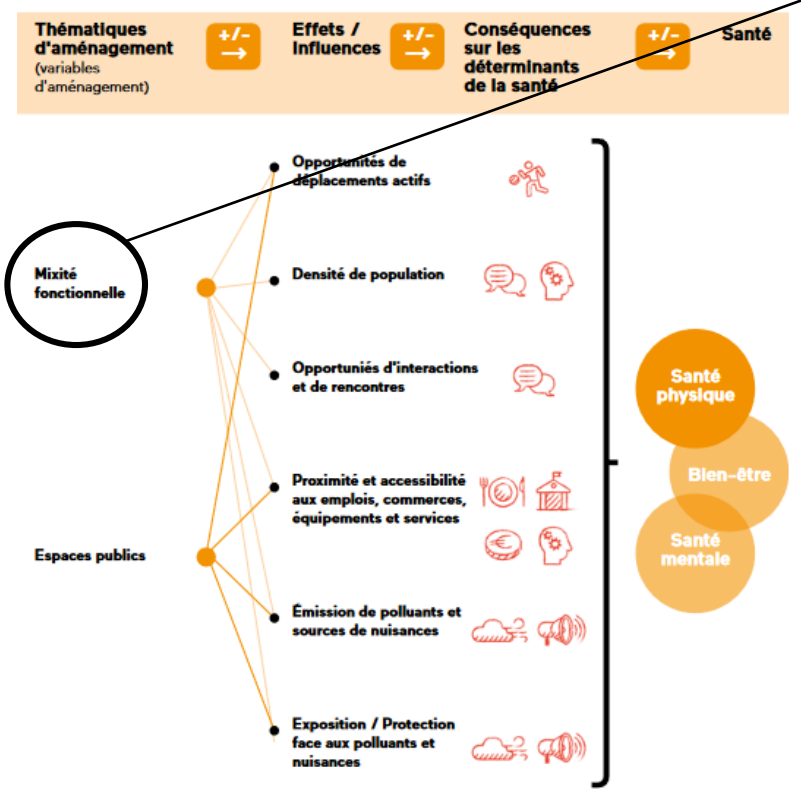

Mixité fonctionnelle :

Le principe de mixité fonctionnelle favorise l'activité physique en raccourcissant les distances à parcourir, génère des opportunités d'interactions et de rencontres en influant sur la densité de population d'un espace, et rend les emplois, commerces, équipements et services plus accessibles en les rapprochant des espaces résidentiels, ce qui peut influer notamment sur les comportements alimentaires ainsi que sur le développement des compétences individuelles (sociales notamment). Enfin, la mixité fonctionnelle influe sur la qualité de l'environnement physique.

→ **Programmer une offre d'emplois diverse et adaptée aux profils socio-économiques de la population en présence** → Programmation
→ **Programmer une offre commerciale adaptée aux profils socio-économiques de la population et favorisant des comportements individuels (alimentaires notamment) sains** → Programmation
→ **Programmer des équipements et des services (dont l'offre de soins et les services socio-sanitaires) en adéquation avec les souhaits et les besoins (sociaux, culturels, associatifs, etc.) de la population et avec le contexte socio-démographique de l'opération** → Programmation
→ **Programmer des équipements et des services qui donnent l'opportunité de participer activement à la vie sociale du quartier** → Programmation
→ **Programmer une offre en transports en commun qui permette à tout un chacun d'accéder facilement aux différentes fonctions urbaines de l'opération et du quartier** → Programmation
→ **Localiser ces différentes fonctions urbaines de façon à ce qu'elles soient facilement accessibles, notamment via des voies de cheminements doux** → Plan guide
Si possible, mixer ces différentes fonctions urbaines au sein d'un même secteur urbain (îlot, bâtiment). Veiller notamment à limiter au maximum d'éventuels conflits entre habitat et activités en tenant compte des nuisances et pollutions occasionnées. → Plan guide, fiches de lots

ISadOrA, p. 157-158

Contenu des fiches support

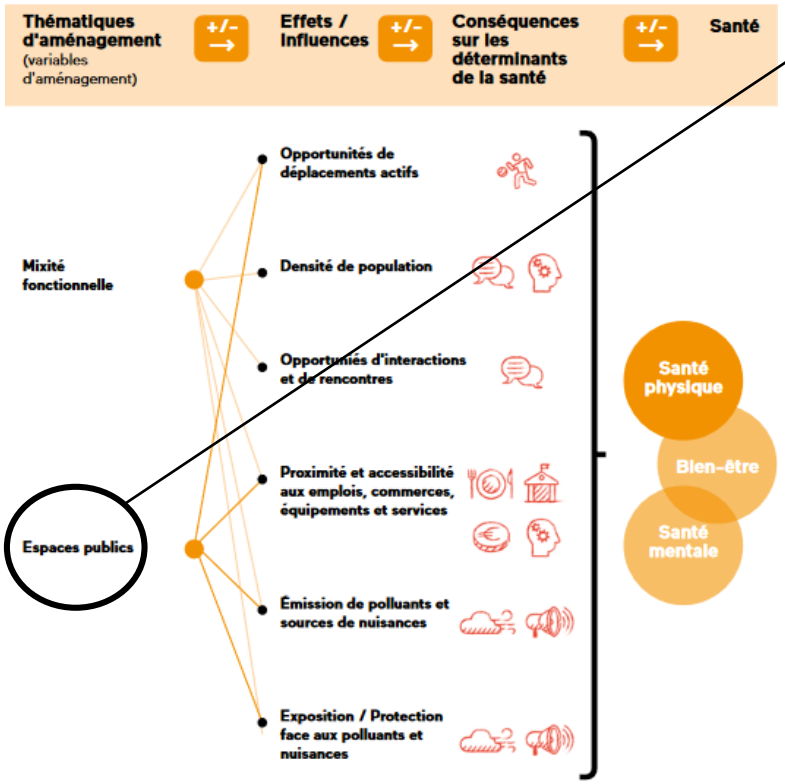

Espaces publics :

La programmation et l'aménagement de l'espace public, et notamment des voies de circulation et de leur connectivité, sont garants de l'accessibilité des différentes fonctions urbaines programmées dans l'opération. L'espace public peut en outre plus ou moins favoriser l'activité physique en donnant l'opportunité de se déplacer activement.

→ **Assurer une continuité et une connectivité des voies de déplacement doux et motorisés (pôles multimodaux, absence d'obstacles pour les mobilités douces, etc.) pour s'assurer de l'accessibilité des différentes fonctions urbaines programmées** – Cf. clef « Mobilités actives et PMR » → Plan guide

→ **Aménager l'espace public pour encourager les déplacements actifs, notamment en s'attardant sur les aspects de confort, de lisibilité, de sécurité, et d'esthétique de l'espace public** – Cf. clefs « Mobilités actives et PMR » et « Cinq sens et identité du lieu » → Cahier des charges des espaces publics

Bonnes pratiques de la clef « Mobilités actives et PMR »:

L'espace public doit présenter une « ergonomie » favorable à la pratique des différents modes de déplacement (revêtements, limitation de l'encombrement...) et offrir des «aménités» sur le parcours (lieux de pause, ambiances...).

→ **Dessiner le tracé des rues de sorte à offrir des vues sur des éléments de repère lointains ou au sein de l'opération (œuvre d'art...)** → Plan guide et cahier des charges des espaces publics

→ **Associer modes actifs et parcours sensoriels rendant attractifs les voies piétonnes: sentes odorantes, sentes nourricières...** → Cahier des charges des espaces publics

→ **Mettre en place un mobilier urbain (si possible ombragé) permettant de se reposer le long des cheminements piétons et cyclables et d'accrocher les vélos** → Cahier des charges des espaces publics

→ **Ponctuer les voies piétonnes et cyclables d'espaces de rencontre et de détente** → Cahier des charges des espaces publics

→ **Assurer un éclairage public minimum pour favoriser les modes actifs** → Cahier des charges des espaces publics

→ **Utiliser des matériaux adaptés aux modes de déplacement (non glissants pour les piétons, lisses pour les vélos...)** → Cahier des charges des espaces publics

→ **Aux endroits de jonctions, mettre à niveau chaussée et trottoir pour faciliter les déplacements. Attention toutefois à maintenir les possibilités de repères tactiles pour les personnes non voyantes.** → Cahier des charges des espaces publics

→ **Mettre en place une signalétique favorisant les déplacements actifs : temps de trajet, itinéraire...** → Cahier des charges des espaces publics

→ **Limiter l'encombrement de l'espace public par le mobilier urbain en rationalisant son usage et son implantation** → Cahier des charges des espaces publics

ISadOrA, p. 156 - 159

ISadOrA et planification

- Une possible utilisation pour les documents de planification:

  - Dans les processus d'élaboration de ces documents (// Clefs de processus: Gouvernance / Portrait de santé / Démarches participatives)

  - S'assurer que les 12 clefs de conception (selon le document) sont bien traitées dans le document en question

  - S'inspirer des bonnes pratiques développées dans les clefs pour l'élaboration des OAP des PLUi

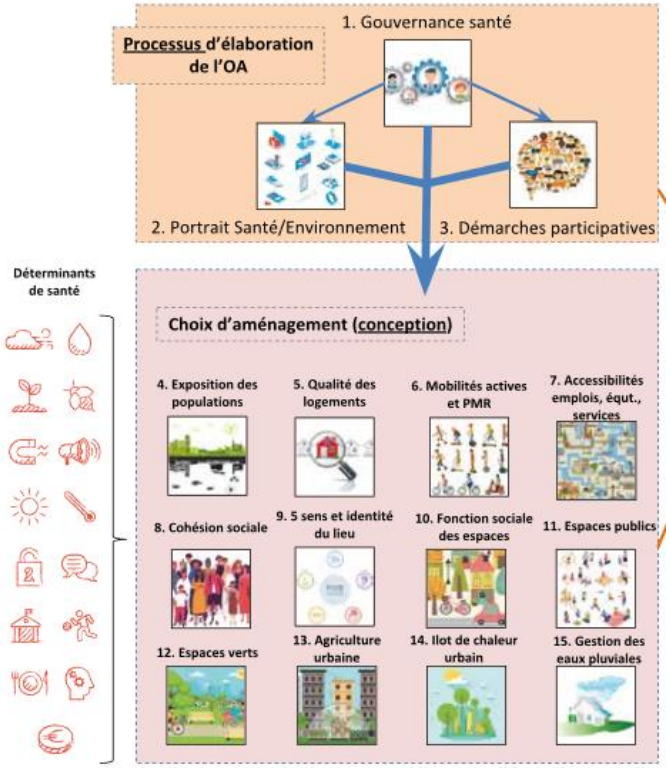

ISadOrA, p. 33

INTÉGRATION DE LA SANTÉ DANS LE PLUI DE RENNES MÉTROPOLE

Intégration de la santé dans le PLUi de Rennes Métropole

- Un « terreau favorable »:
  - ➢ Approche systémique de la santé
  - ➢ Culture commune et plaidoyer
  - ➢ Appui sur des démarches et outils

  - ➢ + Portage politique fort

➢ Un « alignement de planètes » favorable

Réseau Bretagne Urbanisme Santé

Villes-Santé OMS
Réseau Français

Intégration de la santé dans le PLUi de Rennes Métropole

Le PLUi

Rapport de présentation	PADD	OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation)	Règlement Règlement littéral Règlement graphique	Annexes

Partie A : Renforcer la dynamique métropolitaine au bénéfice de son territoire et de la Bretagne

- Orientation 1 : Une métropole attractive et entrainante au bénéfice de tous
- Orientation 2 : Une métropole entreprenante et innovante, au service de l'emploi
- Orientation 3 : Une métropole accueillante et solidaire au bénéfice de modes de vies variés

Partie B : Mette en place une armature urbaine conciliant attractivité, proximité et sobriété

- Orientation 4 : Une armature urbaine pour structurer le développement et l'aménagement de la métropole
- Orientation 5 : Une offre de mobilité variée et performante, au service des habitants, anticipant la transition énergétique
- Orientation 6 : Des villes compactes/intenses pour favoriser la proximité et la sobriété

Partie C : Inscrire la métropole dans une dynamique de transition

- Orientation 7 : Valoriser l'armature agro-naturelle pour structurer le développement du territoire
- Orientation 8 : construire une métropole du « bien être » au service des ses habitants, intégrant la santé et la gestion des risques dans les projets et limitant les nuisances
- Orientation 9 : Engager le territoire dans une dynamique de transition pour relever les defis énergétiques et du changement climatique

Orientations d'aménagement et d'urbanisme

- Garantir la cohésion sociale et l'équité, lutter contre les inégalités de santé
- Promouvoir un habitat sain
- Garantir la qualité et la ressource en eau
- Éviter ou réduire l'exposition des populations aux nuisances sonores et atmosphériques et aux risques naturels, technologiques et industriels
- Poursuivre la dynamique en cours de réduction des déchets
- Promouvoir des projets et aménagements favorables au bien-être et à la santé
- Valoriser des espaces de ressourcement

Intégration de la santé dans le PLUi de Rennes Métropole

Le PLUi

Rapport de présentation	PADD	**OAP** (Orientations d'Aménagement et de Programmation)	**Règlement** Règlement littéral Règlement graphique	Annexes

OAP Santé, Climat, Énergie »

Santé, risque, nuisance et sécurité

Orientation 1 : Limiter l'exposition des populations aux **pollutions atmosphériques** et aux **nuisances sonores**

Orientation 2 : Prévenir des risques et nuisances / assurer la gestion du réseau des **lignes Hautes Tensions (HT) – Très Hautes Tensions (THT)** dans les zones de vigilance

Orientation 3 : Prendre en compte la **pollution des sols** dans les projets d'aménagement et de construction

Orientation 4 : Limiter les risques / Appliquer des dispositions constructives adaptées aux différents **mouvements de terrain**

Orientation 5 : Limiter les **émissions de radon** dans les constructions

Orientation 6 : Développer les démarches **d'Urbanisme Favorable à la Santé** dans les projets d'aménagement

Climat-Énergie

Orientation 7 : améliorer le **confort d'hiver**

Orientation 8 : améliorer le **confort d'été**

Orientation 9 : renouveler les **modes d'approvisionnement et de production énergétique**

Orientation 10 : intégrer la **végétalisation** et prendre en compte le **cycle de l'eau**

Orientation 11 : améliorer la qualité de vie et la **santé** et réduire les **nuisances urbaines**

Orientation 12 : réduire l'**impact carbone** des aménagements et des bâtiments

Intégration de la santé dans le PLUi de Rennes Métropole

PLUI / Qualité de l'air – nuisances sonores

Recommandations générales

(zones de vigilance voies de catégories 1, 2 et 3)

Veiller à porter une attention particulière lors des projets d'aménagement et de construction suivants :

- habitation dans les opérations d'aménagement,
- équipement de plein-air,
- Équipements accueillant des publics sensibles.

Des principes d'organisation urbaine, architecturale et paysagère :

- morphologie urbaine
- organisation des bâtiments les uns par rapport aux autres et en eux mêmes
- matériaux de construction sains
- renouvellement de l'air intérieur,
- végétaux (captage de certains polluants, essences non allergènes)

Prescriptions réglementaires

(zones de vigilance voies de catégories 1, 2)

Interdire les créations de construction d'équipements recevant des publics **sensibles :**

- Les **hébergements** destinés aux **personnes âgées et aux personnes handicapées**
- Les établissements **d'enseignement des premier et second degrés**, les établissements de **santé hospitaliers** (publics et privés) et les établissements d'action sociale à destination de la **petite enfance**

Merci de votre attention

Clément Deloly (EHESP)

Clement.deloly@ehesp.fr

Webinaire ARS PDL

14/01/2021